

II

*Le Commissaire aux Affaires étrangères de la République du Ghana au
Haut-commissaire du Canada*

Accra, le 10 juin 1976

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note No. 59 en date du 2 avril, 1976 dont le texte est le suivant:

(Voir la note canadienne No. 59 du 2 avril (1976))

Suite à votre Note, j'ai l'honneur de confirmer que les dispositions ci-dessus visées sont acceptables au Gouvernement de la République du Ghana et que votre Note ainsi que cette réponse constitueront un Accord entre nos deux Gouvernements, qui entrera en vigueur aujourd'hui, le dix juin, 1976.

Veillez agréer, Excellence, l'assurance de ma très haute considération.

Le Commissaire aux Affaires étrangères
LE COLONEL R. J. A. FELLI

Son Excellence M. D. C. Reece,
Le Haut-commissaire du Canada,
Accra.